
POLE AFFAIRES EUROPEENNES

DEPARTEMENT PILOTAGE

SERVICE COORDINATION INTERFONDS

Cayenne, 07/06/2022

Affaire suivie par : Aurélie PROTO
Tel : 05.94.27.59.77
Email : aurelieproto@ctguyane.fr

OBJET : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER 2023-2027

L'approche leader est une méthode qui vise à renforcer la cohésion territoriale en contribuant directement au développement des zones rurales et périurbaines et ce, par l'entremise de stratégies intégrées construites par les acteurs locaux. Cet outil permettant de soutenir des projets à destination des territoires est fondé sur :

- La définition d'une stratégie locale de développement conçue pour un territoire identifié au moyen d'une liste précise de communes,
- Un partenariat local public-privé chargé de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie locale de développement et rassemblé au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL),
- Une approche ascendante : le GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie,
- Une approche globale multisectorielle qui représente une interaction entre acteurs et projets issue de différents secteurs de l'économie des territoires ruraux,
- La mise en œuvre d'approches innovantes,
- La mise en œuvre de projet de coopération,
- La diffusion de projets exemplaires.

La Collectivité Territoriale de Guyane qui exercera la qualité d'autorité de gestion régionale du futur Plan Stratégique National (PSN) pour la période 2023-2027 souhaite identifier les futures structures porteuses intéressées par une candidature au programme LEADER 2023-2027, ainsi que leurs territoires de projets.

De plus, la mesure LEADER prévoit la mise en place d'un soutien préparatoire permettant aux territoires et acteurs locaux de renforcer leurs capacités d'ingénierie pour préparer ou renouveler leur stratégie locale de développement, et répondre ainsi aux exigences du programme.

Ainsi les structures porteuses sont invitées à préciser leur intérêt par un courrier d'intention accompagné de la fiche d'intention de candidature (annexe 1).

Il s'agit ainsi de tenir compte du temps nécessaire à certains territoires pour se structurer et de favoriser l'élaboration de stratégies de qualité.

A l'issue de cette phase d'identification des candidats, un appel à projet sera lancé pour désigner les structures porteuses ainsi que les territoires de projet retenus pour la programmation 2023-2027.

Le dossier est à déposer par courrier et ou version numérique avant le 29/07/2022 à 12h à l'adresse suivante :

Collectivité Territoriale de Guyane
Hôtel de la Collectivité Territoriale de Guyane
Carrefour de Suzini - 4179, Route de Montabo

97307 CAYENNE - Standard : **0594 300 600**

et/ ou par mail

fonds-europeens@ctguyane.fr

Le Directeur Général des Services



Collectivité
Territoriale
de Guyane

M. Grégoire MICHAU